

SIRR

54, rue Louis Leblanc
78120 Rambouillet
Téléphone : +33 (0)1 34 83 67 70
Télécopie : +33 (0)1 34 83 67 71
Adresse de messagerie : contact@sirr.fr
Site Web : www.sirr.fr

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2021



S.I.R.R.

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DU SYNDICAT	2
FINANCES	3
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	6
<i>Recettes de fonctionnement</i>	11
ETAT DE LA DETTE	15
<i>Marchés</i>	15
<i>La dette du SIRR</i>	16
PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	21
ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE	23

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est, depuis 2016, un syndicat à vocation unique ayant pour seule compétence l'exploitation de la station d'épuration. Le syndicat compte 3 communes : Gazeran, Rambouillet, et Vieille Église en Yvelines.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 a modifié le Code général des collectivités territoriales et stipule que l'article L5219-5-1 est dès lors rédigé comme suit :

L'établissement public territorial en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit les compétences en matière de :

- *Politique de la Ville,*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial,*
- *Assainissement et eau,*
- *Gestion des déchets ménagers et assimilés,*
- *Action sociale d'intérêt territorial.*

Le SIRR devait être absorbé par la CART le 1^{er} janvier 2020.

Cependant, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 stipule, en son article 14, que « par dérogation au deuxième alinéa du I de l'article L5214-21 et à l'article L5216-6 du code général des collectivités territoriales, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire ou facultatif ces compétences ou l'une d'entre elles, ou dans celui d'une communauté d'agglomération, sont maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence. Le syndicat exerce, sur son périmètre, ses attributions pour le compte de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et lui rend compte de son activité ».

Cette loi, poursuit l'objectif de donner davantage de souplesse à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » en autorisant les communautés à déléguer par convention tout ou partie des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à une commune ou à un syndicat infra communautaire existant au 01/01/2019.

Aussi, le SIRR est maintenu dans ses activités jusqu'au 30 juin 2020.

Cependant, avec la pandémie mondiale de COVID 19, un nouveau report a été décidé au 30 septembre 2020.

Mais, par délibération n°CC2009AD34 en date du 7 septembre 2020, la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires se prononce favorablement sur le principe de délégation de la compétence « assainissement traitement des eaux usées » du système d'assainissement des communes de Vieille Eglise, Rambouillet et Gazeran auprès du SIRR, jusqu'au 31 décembre 2021.

En conséquence, les membres du comité syndical (4 membres titulaires représentant Rambouillet, 2 titulaires représentant Gazeran, 2 représentant Vieille Eglise en Yvelines, et autant de suppléants), désignés par délibération de la CART, ont été installés le 7 octobre 2020.

FINANCES

Pour rappel, tous les montants indiqués dans les chapitres suivant sont exprimés en € euros Hors Taxe

Au niveau du bilan, bien que les travaux aient été arrêtés 2 mois, en 2020, les immobilisations ont augmenté de 7,7 M€.



Le compte de trésorerie quant à lui passe de 14,2 M€ à 8,7 M€ dû à l'avancée des travaux qui ont généré la grande partie des dépenses prévues et a conduit un résultat d'exercice conforme à ce qui était attendu.

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	22 592,40	Capitaux propres	18 912,07
FR	9 641,57	Endettement LT	13 321,90
Stocks et créances	1 029,90	Dettes CT	125,33
Comptes de régularisation		Comptes de régularisation	
Trésorerie active	8 736,90	BFR	853,73
TOTAL ACTIF	32 359,19	Trésorerie nette	8 787,84
		TOTAL PASSIF	32 359,19

$\text{Trésorerie} = \text{FR} - \text{BFR}$
--

Au total, le résultat de l'exercice 2020 (résultat courant +/- résultat exceptionnel) se termine avec un excédent de 1 801 417,72 € contre 1 887 843,22 € en 2019.

Ce résultat est dû à plusieurs évènements :

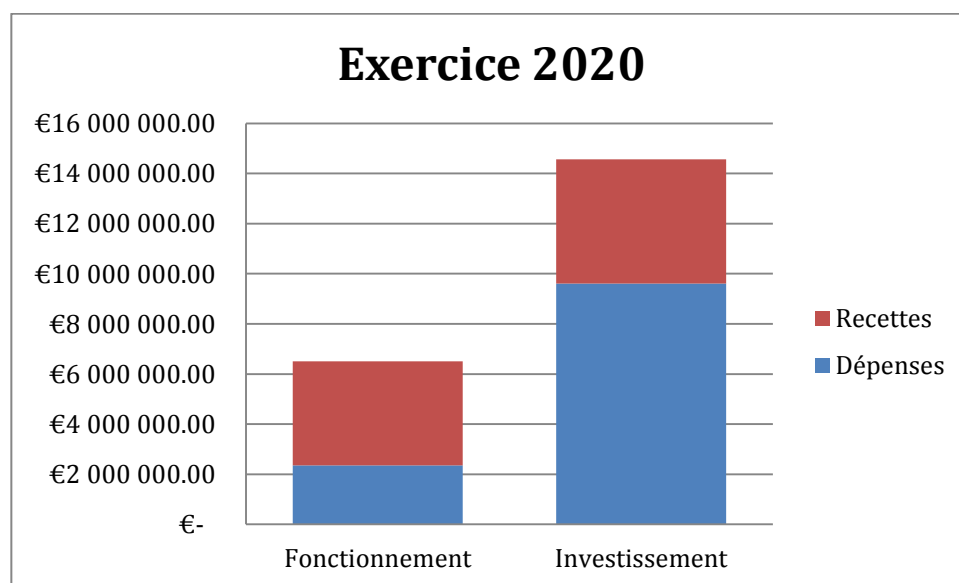
-  *Une relative augmentation des volumes d'eau assujettis à la taxe d'assainissement.*
-  *Un arrêt des travaux de la nouvelle STEP de mars à mai, conséquence du confinement. Ainsi, sur les prévisions de travaux estimées à 9 690 427 €, seuls 8 326 990 € ont été mandatés.*

Ce résultat correct permet de dégager une CAF (capacité d'autofinancement) de 1 305 K€ contre 1 627 K€ en 2019 (augmentation des emprunts).

Résultat 2020

Recettes de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Subventions d'exploitation	0,00	Subventions reçues	2 346,40
Produits courants	3 699,83	Emprunts souscrits	0,00
Produits financiers	0,00	Autres recettes d'investissement	2 604,37
Produits exceptionnels	414,56	Total	4 950,77
Divers	6,23		
Total	4 120,62		
Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
Achats et charges externes	1 173,19	Dépenses d'équipement	8 395,89
Traitement, salaires, charges sociales	141,69	Remboursement de la dette	798,86
Dotations aux amortissement et provisions	716,54	Autres dépenses d'investissement	414,56
Charges financières	255,74	Total	9 609,31
Charges exceptionnelles			
Divers	32,05		
Total	2 319,20		
Résultat fonctionnement	1 801,42	Résultat investissement	-4 658,54
Report Exercice 2019		Report Exercice 2019	12 324,92
Résultat cumulé	1 801,42	Résultat cumulé	7 666,38
Total cumulé		9 467,80	

En 2020, en fonctionnement, les recettes ont été supérieures aux dépenses. En investissement, les dépenses sont supérieures aux recettes, mais le report de l'exercice précédent permet toujours un résultat excédentaire.



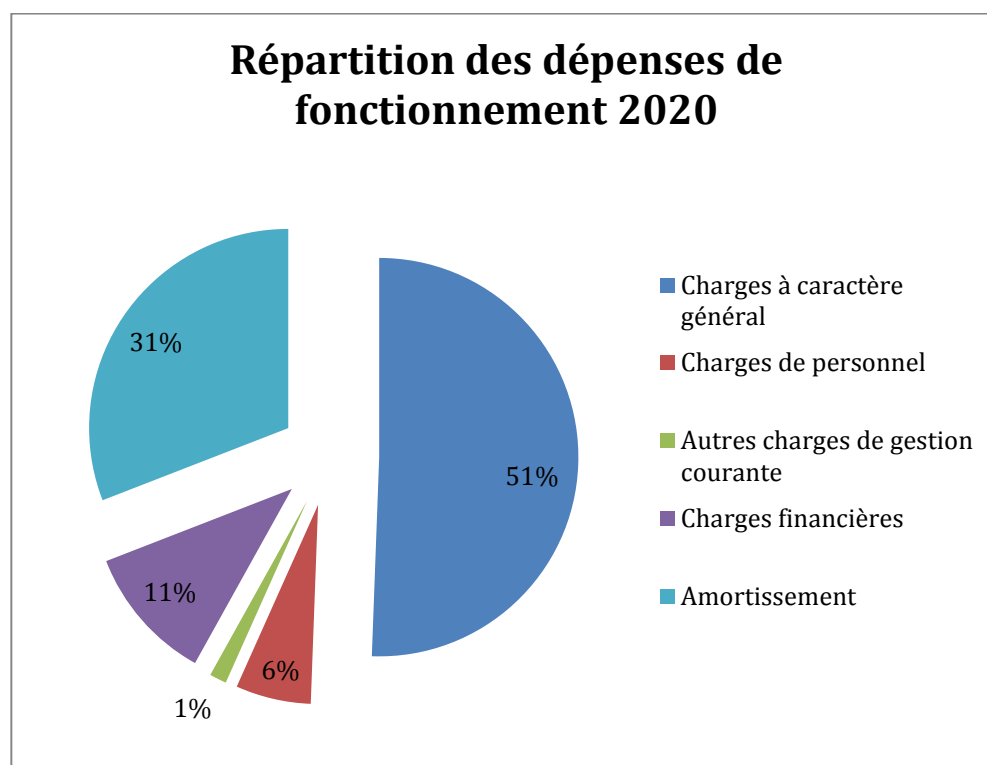
Résultat simplifié

EXERCICE 2020	
<u><i>Fonctionnement</i></u>	
Recettes	4 153 720
Dépenses	2 352 302
Résultat 2020	1 801 418
Report 2019	
Total Fonctionnement	1 801 418
<u><i>Investissement</i></u>	
Recettes	4 950 779
Dépenses	9 609 318
Résultat 2020	- 4 658 539
Report 2019	12 324 919
Total Investissement	7 666 380
Résultat global 2020	9 467 798
<i>Dont résultat 2019</i>	<i>14 212 762</i>

Conséquence des travaux, les investissements ont été réalisés pour la presque totalité des prévisions. Au final, le résultat cumulé de 2020 s'élève à 9 467 798 €, qui serviront au paiement des travaux prévus sur 2021.

Dépenses de fonctionnement

Concernant la répartition des dépenses, les plus grosses charges restent les charges d'exploitation avec 51% du total des dépenses de fonctionnement. Le deuxième poste est l'amortissement avec 31%, devant les charges financières (11%). Les dépenses de personnel représentent 6%.



Exploitation	2019	2020	Variation
Charges à caractère général	1 222 123	1 173 206	-4%
Charges de personnel	141 095	141 675	0,4%
Autres charges de gestion courante	29 265	32 046	9,50 %
Charges financières	270 832	255 739	-5.57%
Amortissement	716 579	716 536	0%
Total des dépenses d'exploitation	2 382 076	2 352 302	-1.26%

Les dépenses de fonctionnement sont stables par rapport à 2019.

ADMINISTRATION GENERALE

Pour son fonctionnement général, le Syndicat requiert les prestations classiques mais indispensables, qui sont, principalement, la location des bureaux et les charges locatives, la location du copieur et du standard téléphonique, les fournitures administratives, les frais informatiques, les frais d'affranchissement et de télécommunication. Pour 2021, les dépenses devraient être similaires. Il est donc proposé de reporter les mêmes montants.

1. Informatique et logiciels

Élément clé pour le fonctionnement du Syndicat, l'informatique demande des prestations particulières. La téléassistance, la maintenance des postes informatiques et du serveur font l'objet d'un contrat pour un coût annuel 2 385 € auquel s'ajoutent les droits d'utilisation de logiciels spécifiques à l'activité de la structure pour 4 900 € par an.

Pour 2021, il convient de prévoir 5 500 € pour les droits de licences, et 3 000 € pour la maintenance informatique et des services divers.

Il est prévu également 1 000 € pour des interventions hors maintenance.

2. Assurances SIRR

Les contrats d'assurance du SIRR englobent les dommages aux biens, la responsabilité civile et la protection juridique de la collectivité. Le CIG Grande Couronne a relancé une mise en concurrence pour la période 2020-2023. Dans ce nouveau contrat, l'assurance du véhicule du SIRR est incluse. En 2021, le coût de la cotisation et des différentes franchises en cas d'incident, à retenir, est donc de 6 000 €. Il faut y ajouter l'assurance statutaire pour un coût 6 000 €.

3. Charges de personnel

Les effectifs ont varié en 2020. En effet, l'ingénieur en détachement a été recruté par une autre collectivité et a quitté le SIRR le 1^{er} mai 2020. Aussi, en 2020 à compter de cette date, le personnel était composé de 2 titulaires (le Directeur et la responsable finances) et un ingénieur contractuel.

Le Directeur et l'ingénieur contractuel occupent un poste à plein temps. La responsable finances est à temps partiel (80%) depuis le 1er septembre 2018 est mise à disposition de la Ville de Rambouillet à 100%. Le SIRR, étant l'employeur de cet agent, assumait le salaire qui lui est remboursé par la ville. Cependant, cette mise à disposition pourrait s'arrêter avant son terme fixé en novembre 2021, impactant directement les atténuations de charges

Le nombre de Vice-présidents est de 2.

Pour les 3 agents, les charges de personnel incluent le traitement indiciaire et les régimes indemnitaires, ainsi que les cotisations sociales (URSSAF, IRCANTEC et CNRACL, Centre de gestion et CNFPT, ASSEDIC, ...). Pour information, au SIRR, il n'y a ni NBI (nouvelle bonification indiciaire), ni heures supplémentaires, ni avantages en nature.

En 2020, il était prévu au budget 234 600 € pour les charges de personnel mais ces dépenses ne se sont élevées qu'à 174 774 €, auxquels il faut soustraire 30 099 € d'atténuation de charges.

Pour l'année 2021, il convient de prévoir un budget de 194 000 € et une atténuation de charges estimée à 2 500 €.

4. Convention de traitement des archives

L'archiviste du CIG est intervenue 3 jours au SIRR en 2019, afin de conserver les archives à jour, pour un coût de 1 000 €, payé en 2020. Elle n'est pas intervenue en 2020.

Il convient de prévoir 2000 € pour une intervention en 2021, avant l'intégration à la CART.

STATION D'EPURATION

1. Groupe électrogène

La maintenance, l'entretien et les réparations du groupe électrogène de la station d'épuration ont coûté en 2020, 2 000 € HT. La maintenance sera reconduite en 2021 pour une dépense de 2 100 € HT. Il faut également prévoir 4 000 € pour des réparations éventuelles.

2. Espaces verts

Les espaces verts de la station d'épuration demandent un entretien mensuel régulier dont le coût pour 2020 s'élevait à 14 150 €. Il convient d'inclure plusieurs campagnes d'éradication des renouées du Japon, pour éviter leur propagation. Le coût total pour les espaces verts en 2021 est estimé à 22 400 €.

3. Électricité et eau potable

L'électricité est un poste de dépenses important pour le fonctionnement de la STEP. Le SIRR adhère au groupement de commande du SEY78 pour l'achat d'électricité, le coût pour 2020 a été de 206 286 €.

Pour son fonctionnement, la station utilise également de l'eau potable. En 2020, le coût de la consommation d'eau potable a été de 28 933 €.

Les travaux de construction de la nouvelle station ont commencé au 2^{ème} trimestre 2019. Le chantier est raccordé sur les alimentations d'eau et d'électricité de la STEP actuelle. Aussi des compteurs spécifiques au chantier ont été installés permettant de comptabiliser les consommations de ces fluides payées par le SIRR. Le groupement rembourse le syndicat sur la base d'un relevé trimestriel des indices de ces compteurs.

Pour 2021, les besoins en électricité, chantier inclus, sont estimés à 300 000 € HT et à 74 520 € HT pour l'eau.

Les remboursements seront enregistrés au compte 7588 « produits divers de gestion courante » pour un montant estimé à 134 680 € HT.

4. Évacuation et traitement des boues d'épuration

Les boues de la station d'épuration sont évacuées vers les filières spécifiques dédiées, traitées et revalorisées en compost. Cette mission a été attribuée début 2021 à l'issue d'une procédure adaptée à la société SEDE. En 2020, le montant de cette prestation a été de 68 600 € HT.

Pour 2021, le montant estimé est de 93 820 € HT.

5. Exploitation de la STEP

L'exploitation de la STEP est confiée à l'entreprise Véolia depuis mars 2010 pour une durée de 10 ans. Le contrat d'exploitation arrivant à échéance, le SIRR a lancé une consultation fin 2019. A l'issue de l'appel d'offres, l'offre de Véolia a été retenue pour exploiter la station actuelle à compter d'avril 2020 et jusqu'à réception de la nouvelle station.

En 2020, la charge d'exploitation a été de 782 897€ HT (paiement de 12 mois d'exploitation). En 2021, compte tenu du nouveau contrat, elle devrait être de 892 040 € HT pour 12 mois.

6. Rapatriement des données de suivi

Les données d'auto surveillance des débitmètres et pluviomètres sont rapatriées sous format informatique permettant une meilleure exploitation. Cette mission, confiée à SEGI, sera d'un montant de 10 800 € HT en 2021.

DEPENSES LIEES À LA RECONSTRUCTION DE LA STEP

1. Missions d'AMO par HYDRATEC pour les travaux de reconstruction de la STEP

La tranche ferme (état des lieux et diagnostic en vue du futur marché travaux) et la tranche conditionnelle n°1 ont été soldées.

La tranche conditionnelle n°2 (assistance au suivi des études et travaux) a été déclenchée en 2018. Le coût des missions d'HYDRATEC pour 2021 est estimé à 36 852 € HT

2. Missions connexes aux travaux de reconstruction de la STEP

Les prestations prévues pour 2021 sont :

- L'expertise d'ESIRIS (mission G4) pour un montant de 14 900,00 € HT.
Cette mission géotechnique normalisée consiste à contrôler les études d'exécution et travaux de fondations réalisés par l'entreprise de génie civil EIFFAGE, membre cotraitant du groupement constructeur.
- Le contrôle technique des travaux par QUALICONSULT : 23 220,00 € HT.
Ce contrôle obligatoire porte sur les structures en béton armé ainsi que sur les équipements électriques de la nouvelle STEP.
- Le coordinateur SPS des travaux par BECS : 9 600,00 € HT.
Ce contrôle obligatoire concerne l'hygiène et la prévention des accidents (sécurité des travailleurs) ainsi que la coordination de toutes les entreprises en co-activité présentes sur le site des travaux.

3. Les travaux de reconstruction.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été réalisé afin d'anticiper les besoins de financement liés aux travaux de reconstruction de la STEP. Il trace les dépenses et recettes prévisionnelles de 2017 à 2023. Le tableau joint, sera annexé au Budget Primitif 2021.

Les travaux de reconstruction et les études commencés fin juin 2018, interrompus au 2^{ème} semestre 2019 ont repris en janvier 2020.

Les coûts estimés pour l'année 2021 sont de 10 076 296 € HT.

Les travaux concernant la canalisation de biométhane entre la STEP et Rambouillet sont estimés pour 2021 à 163 092 €.

ATTENUATION DES CHARGES

1. Réunions du SIRR

La nouvelle structure du SIRR, Syndicat à vocation unique, actée par arrêté préfectoral en 2016, a réduit les membres à 3 communes, diminuant ainsi les charges de fonctionnement relatives à l'organisation et au déroulement des comités syndicaux tels que l'affranchissement, les consommables (papier, encre, enveloppes, etc.). De plus, les délégations données par le Comité au Président diminuent sensiblement le nombre de points soumis à l'assemblée délibérante et donc le nombre de réunions rendant le syndicat plus performant et réactif.

2. Atténuation des charges de personnel

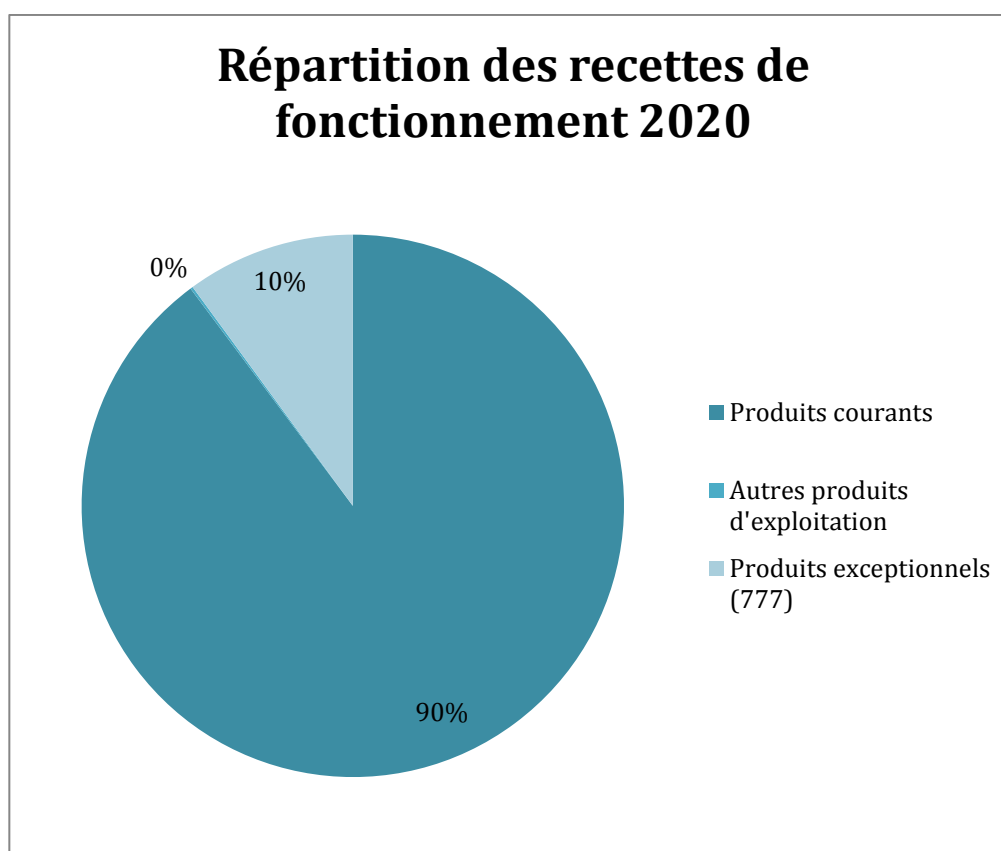
La responsable des Finances du SIRR est mise à disposition de la Mairie de Rambouillet depuis novembre 2018 à hauteur de 100 % de son temps d'activité. La convention s'achèvera en novembre 2021 au plus tard, mais peut être suspendue avant échéance.

Aussi, il convient de prévoir 2 mois d'atténuation de charges, correspondant aux mois de janvier et février 2021

Cela représente un montant de 2 500 €.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont à 90% des recettes de la taxe d'assainissement. 10% des recettes proviennent de produits exceptionnels. Ceux-ci sont la résultante des reprises des subventions. Compte tenu de l'importance des travaux subventionnés que le syndicat va réaliser, les recettes de subvention d'investissement virées au résultat sont plus importantes surtout depuis de l'année 2020 (415 000 € environ.)



Exploitation	2019	2020	Variation
Produits courants	3 585 946	3 699 825	3.18%
Subventions d'exploitation	24 163	0	-100.00%
Autres produits d'exploitation	85 957	6 232	-92.75%
Produits exceptionnels (777)	573 854	414 563	-27.75%
Total des recettes de fonctionnement	4 269 920	4 120 621	-3.50%

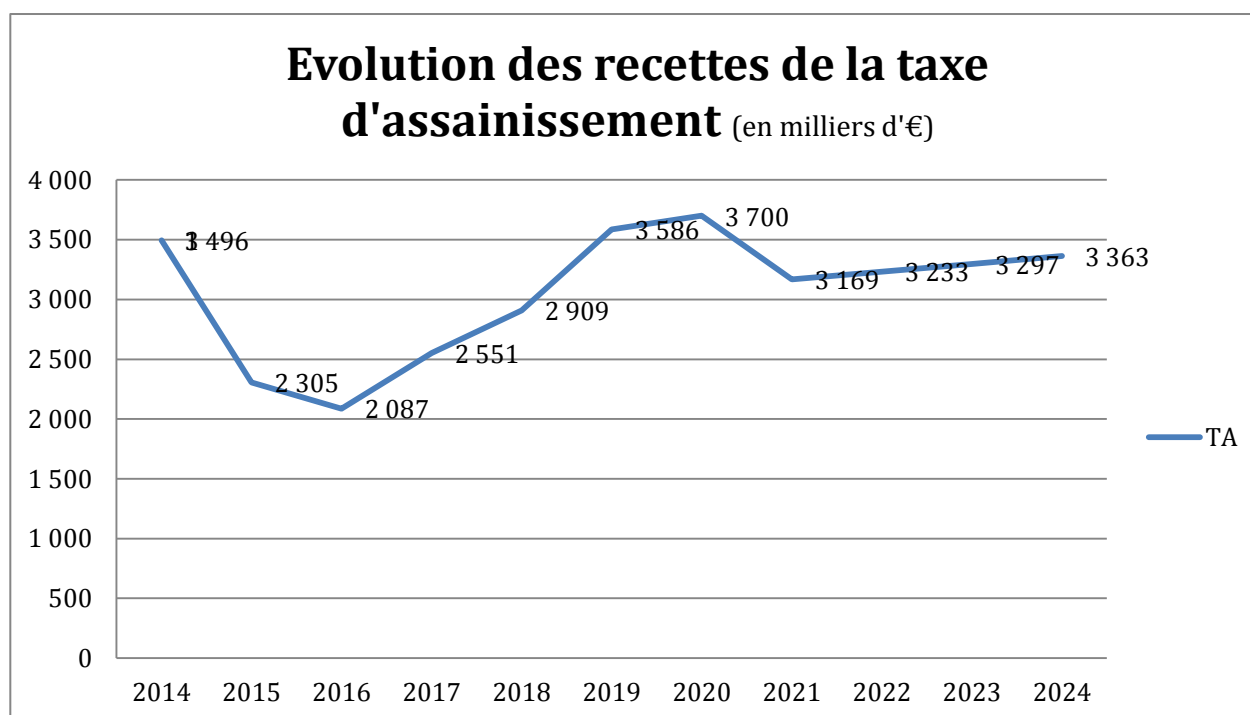
Les recettes de fonctionnement sont essentiellement les taxes d'assainissement des trois communes du syndicat (Rambouillet, Gazeran, Vielle Église). Pour rappel, le comité syndical, dans sa séance du 10 novembre 2020 et par la délibération n°14-2020, a fixé la surtaxe d'assainissement 2021 à 2,44 € HT / m3.

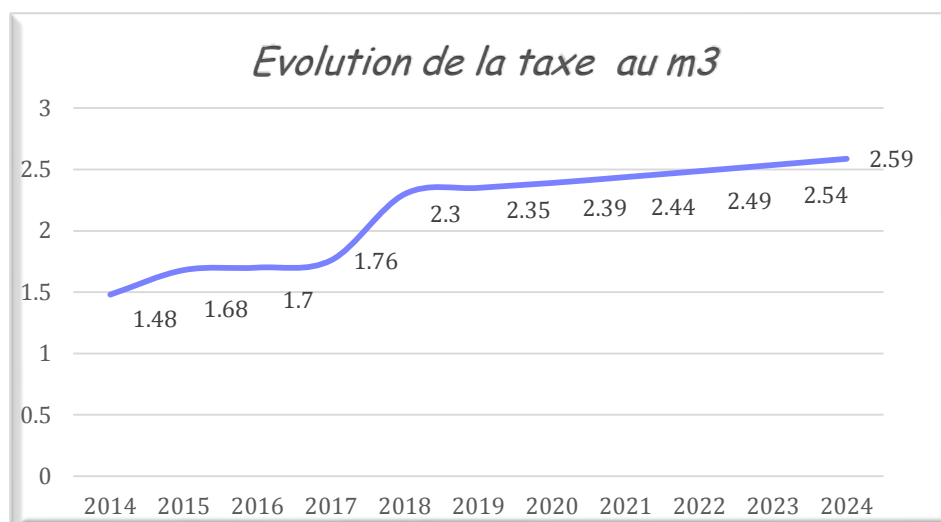
Ventilation du montant de la taxe d'assainissement

Communes	VIEILLE EGLISE	GAZERAN	RAMBOUILLET	BERGERIE	Total perçu
2014	73 027	87 316	3 336 082		3 496 425
2015	92 432	53 866	2 251 158		2 305 024
2016	36 339	95 762	1 955 115		2 087 216
2017	110 112	120 830	2 320 530		2 551 472
2018	83 508	86 795	2 710 350	28 700	2 909 353
2019	96 212	145 138	3 333 096	11 500	3 585 946
2020	90 945	179 814	3 411 335	17 725	3 699 820

Pour l'exercice 2020, le SIRR a perçu une recette de 3 700 K€, dont 17 725 € du CEZ (bergerie nationale).

En 2021, nous pouvons espérer une recette de 3 169 k€.





1. Subventions

En 2020, l'Agence de l'Eau a versé une aide financière de 1 273 €, solde du dossier concernant la première tranche des missions d'AMO (aide à l'appel d'offres).

Les subventions reçues en 2020 sont en lien avec l'avancée des travaux de reconstruction de la station. Les phases d'études ont commencé et sont soutenues par la convention d'aides de l'Agence de l'Eau n°1078657. Les sommes versées en 2020 au titre de cette convention sont de 42 034 €.

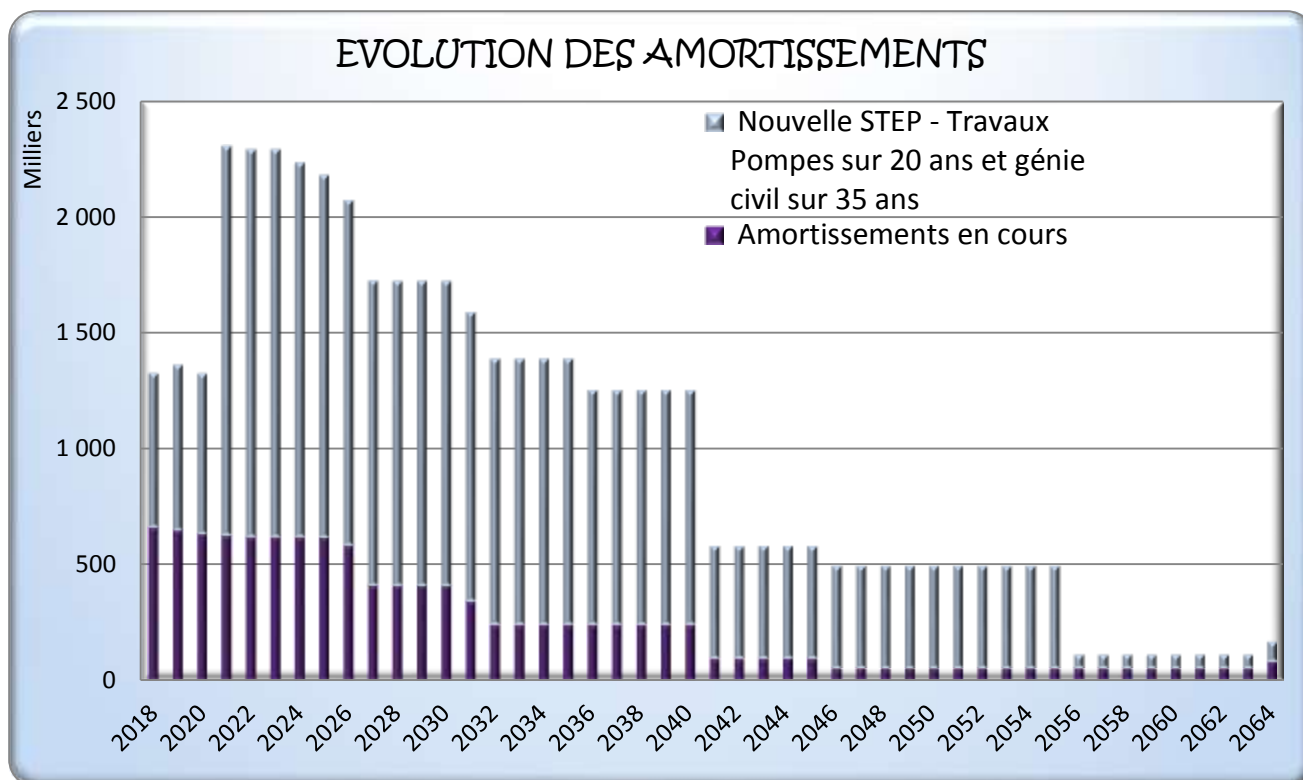
Les aides liées aux travaux sont programmées dans la convention avec l'Agence de l'Eau n° 1077192. A ce titre, le SIRR a bénéficié d'une aide totale pour 2020, de 2 303 092 €.

Pour 2021, le montant des aides attendues pour les 2 phases (études et travaux) est de 3 609 330€ pour la part Agence de l'Eau.

2. Amortissements

En 2020, le total des amortissements aura été de 716 536,64 €. Pour rappel, le comité syndical dans sa séance du 5 décembre 2018 a fixé les durées d'amortissements pour les futurs investissements de la nouvelle station d'épuration afin d'être le plus proche possible de la réalité économique des investissements réalisés sans pour autant prendre des risques inconsidérés avec les ressources du syndicat.

En 2023, date du début de l'amortissement de la nouvelle STEP, les amortissements passeront de 695 541 € à 1 495 438 € soit 40% des produits courants estimés en 2023 contre 17% en 2019. C'est une charge importante que le syndicat pourra absorber au vu de la prospective financière.



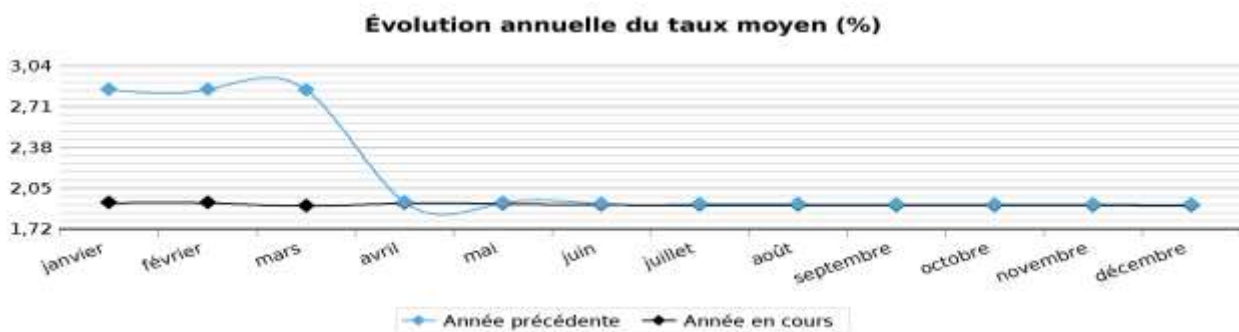
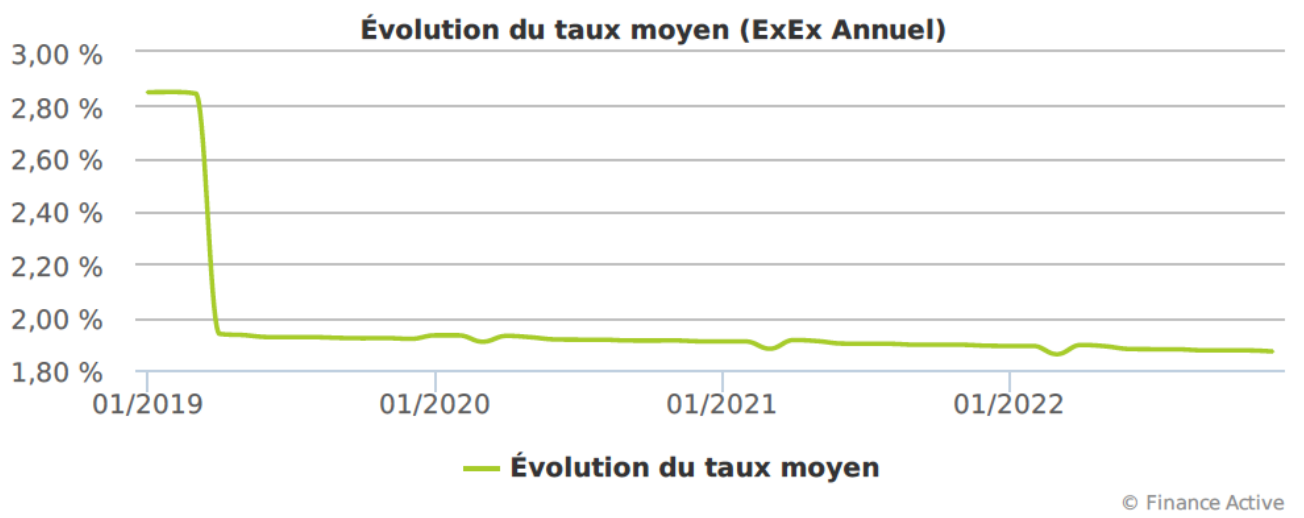
En 2021, la ligne pour les amortissements sera créditée de 719 632.24 €.

ETAT DE LA DETTE

Marchés

En avril 2020, le taux moyen a fortement baissé passant de 2,85 à 1,94. Il devrait rester stable voire légèrement baisser à court terme.

En décembre 2020, tous les taux Euribor sont encore négatifs, mais pour combien de temps ?



Indice	Taux	Dernière cotation
€STR	-0,562	18/02/2021
EONIA	-0,478	07/02/2021
TAM	-0,4683	31/12/2021
Euribor 1 mois	-0,548	18/02/2021
Euribor 3 mois	-0,543	18/02/2021
Euribor 6 mois	-0,518	18/02/2021
Euribor 12 mois	-0,498	18/02/2021

A ce jour, il n'est pas prévu une remontée des taux à cours terme. Néanmoins, si elle devait avoir lieu, cette remontée des taux aurait une incidence mineure sur le remboursement de la dette du SIRR puisque le syndicat détient seulement 6,93 % de son portefeuille à taux variable.

La dette du SIRR

Éléments de synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Variation
Votre dette globale est de :	13 148 126,70	13 946 987,20	↘
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.14 %	1.92 %	↗
Sa durée résiduelle moyenne est de :	15.00 ans	15.85 ans	↘
Sa durée de vie moyenne est de :	9,75 ans	9.35 ans	↗

La dette du SIRR comprenait au 31/12/2020, 12 emprunts pour un capital restant dû de 13 148 127€ assortis d'un taux moyen de 2.14%. La durée de vie résiduelle est de 15 ans.

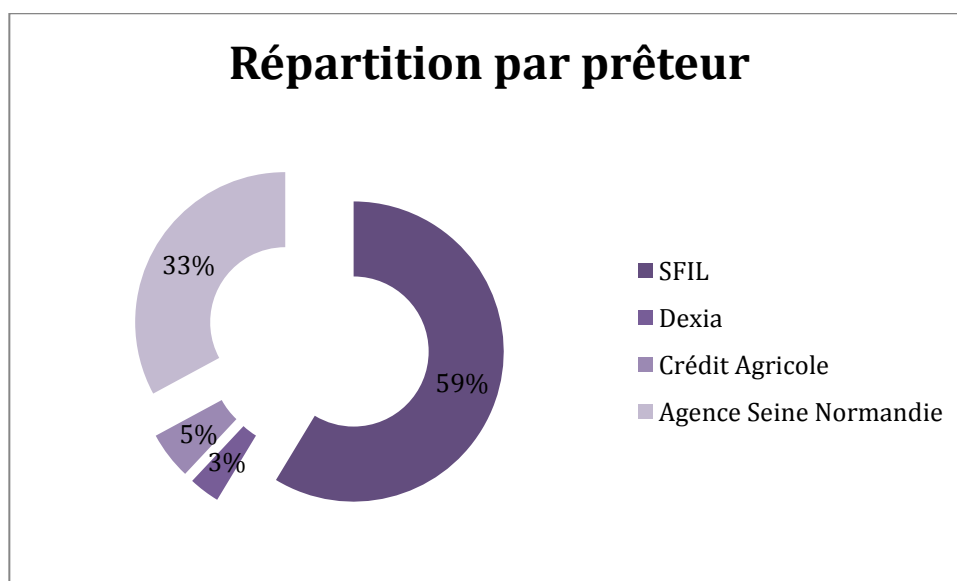
Ces emprunts sont souscrits auprès de 4 établissements bancaires répartis comme suit :

Prêteur	Montant emprunté	CRD au 31/12/2020	Annuité totale 2021	En Intérêts	En Capital	Produits
Agence de l'eau Seine Normandie	4 575 399,00	4 323 829,05	228 769,95	0,00	228 769,95	2
CREDIT AGRICOLE	1 512 000,00	674 300,72	124 043,50	26 244,47	97 799,03	2
DEXIA CL	1 000 000,00	437 500,00	59 427,20	9 427,20	50 000,00	1
SFIL CAFFIL	10 126 023,16	7 712 496,92	645 859,29	212 546,45	433 312,84	7
Total	17 213 422,16	13 148 126,69	1 058 099,94	248 218,12	809 881,82	12

Il est à noter qu'en 2019 nous avons souscrit un emprunt auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 4,5 M€

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	7 712 497 €	58,66%
Agence de l'eau Seine Normandie	4 323 829 €	32,89%
CREDIT AGRICOLE	674 301 €	5,13%
DEXIA CL	437 500 €	3,33%
Ensemble des prêteurs	13 148 127 €	100,00%

La SFIL CAFIL reste le principal bailleur de fonds du syndicat avec un montant de 7 712 497 € représentant 59% de la dette du SIRR.



Depuis 2015, notre profil de dette n'a plus de produit de pente. Il ne reste plus que deux produits à barrière.

Tableau des deux emprunts à barrière classés 1B sur la charte Gissler

Prêteur	CRD au 31/12/2020	Fin	Index	Taux	Risque
SFIL CAFFIL	589 360,67 €	01/06/2031	Taux fixe 3.63% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Postfixé) (Marge de 0.04%)	3,63%	Barrière
SFIL CAFFIL	297 698,77 €	01/01/2027	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,79%	Barrière

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex,Annuel)
Fixe	11 665 441 €	88,72%	1,81 %
Variable	158 126 €	1,19 %	0.1485 %
Livret A	437 500 €	3,33%	2,38 %
Barrière	887 059 €	6,74%	4,21 %
Ensemble des risques	13 148 126 €	100,00%	2,14 %

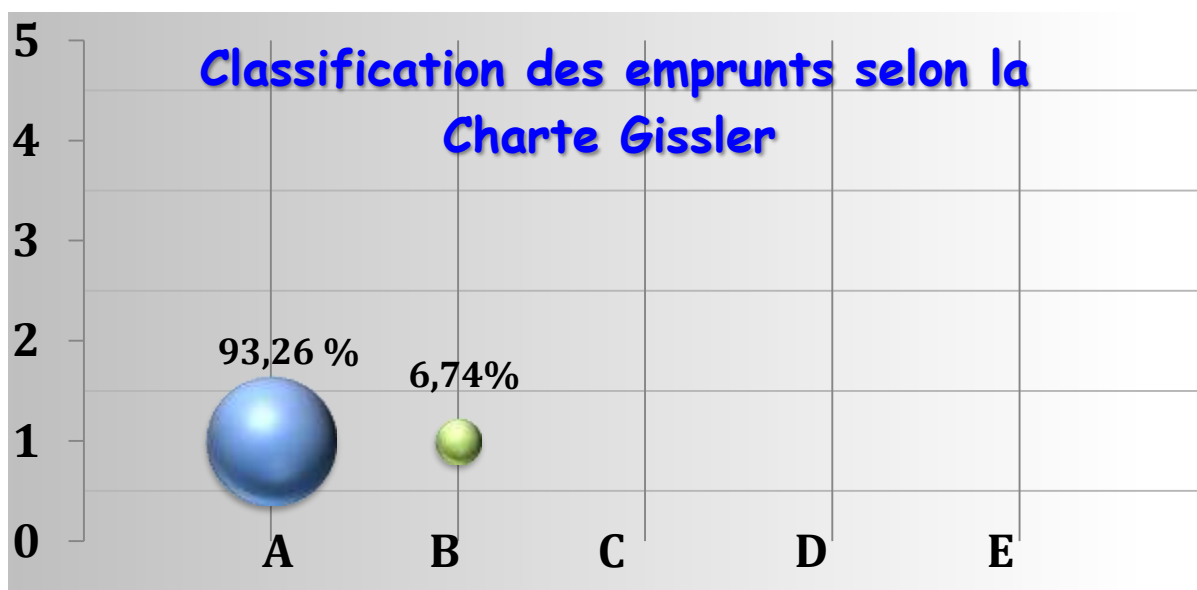


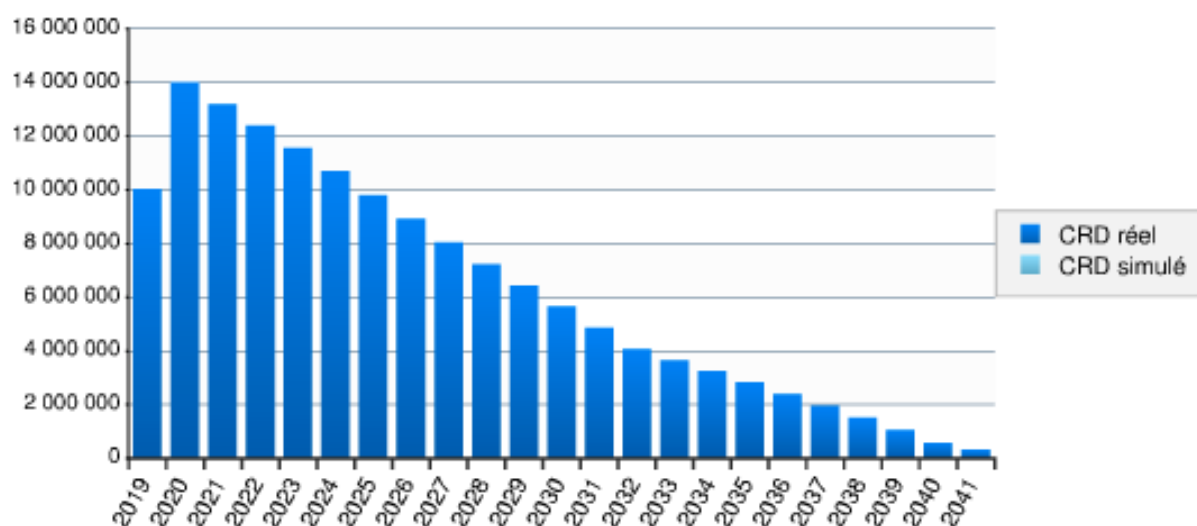
Tableau du profil d'extinction par exercice mensuel du 01/01/2021 au 31/12/2021

Exercice mensuel	CRD début	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin
janvier	13 148 126.70 €	37 282.94 €	6 365.82 €	43 648.76 €	13 110 843.76 €
février	13 110 843.76 €	17 717.76 €	4 709.03 €	22 426.79 €	13 093 126.00 €
mars	13 093 126.00 €	516 444.61 €	175 013.62 €	691 458.23 €	12 576 681.39 €
avril	12 576 681.39 €	63 354.15 €	15 005.29 €	78 359.44 €	12 513 327.24 €
mai	12 513 327.24 €	17 900.26 €	4 526.53 €	22 426.79 €	12 495 426.98 €
juin	12 495 426.98 €	41 484.82 €	21 690.93 €	63 175.75 €	12 453 942.16 €
juillet	12 453 942.16 €	37 777.18 €	6 284.73 €	44 061.91 €	12 416 164.98 €
août	12 416 164.98 €	18 776.71 €	4 736.59 €	23 513.30 €	12 397 388.27 €
septembre	12 397 388.27 €	2 850.00 €	- €	2 850.00 €	12 394 538.27 €
octobre	12 394 538.27 €	38 022.49 €	6 073.26 €	44 095.75 €	12 356 515.78 €
novembre	12 356 515.78 €	18 270.90 €	4 155.89 €	22 426.79 €	12 338 244.88 €
décembre	12 338 244.88 €	- €	- €	- €	12 338 244.88 €
Total		798 860,50 €	265 912,64 €	1 064 773,14 €	

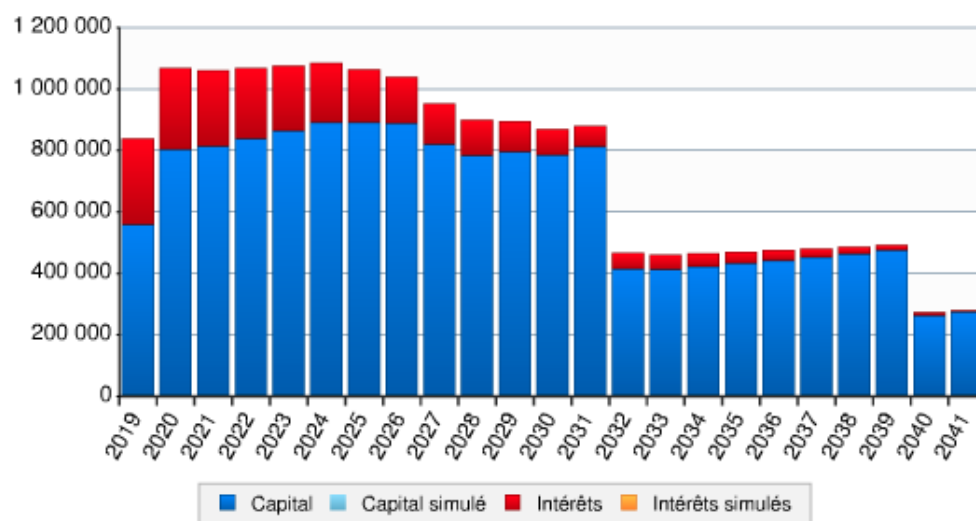
Si les intérêts de la dette diminueront en 2021 (passant de 265 853 en 2020 à 248 562 en 2021), le remboursement en capital par contre augmentera de façon significative passant de 798 860 € en 2020 à 809 882 € dû au nouvel emprunt de l'AESN. Au total le syndicat devra rembourser une annuité de 1 058 444 €

Évolution de la dette

Evolution du CRD



Flux de remboursement



Extinction de la dette par année

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	13 946 987,20 €	798 860,50 €	265 912,64 €	1 064 773,14 €	13 148 126,70 €
2021	13 148 126,70 €	809 881,82 €	248 561,69 €	1 058 443,51 €	12 338 244,87 €
2022	12 338 244,87 €	834 624,61 €	230 485,23 €	1 065 109,84 €	11 503 620,26 €
2023	11 503 620,26 €	860 536,18 €	212 198,48 €	1 072 734,66 €	10 643 084,08 €
2024	10 643 084,08 €	887 696,54 €	193 508,10 €	1 081 204,64 €	9 755 387,54 €
2025	9 755 387,54 €	886 837,90 €	172 968,04 €	1 059 805,94 €	8 868 549,64 €
2026	8 868 549,64 €	883 779,58 €	152 076,11 €	1 035 855,69 €	7 984 770,06 €
2027	7 984 770,06 €	815 918,23 €	133 140,70 €	949 058,93 €	7 168 851,83 €
2028	7 168 851,83 €	779 959,75 €	116 588,89 €	896 548,64 €	6 388 892,08 €
2029	6 388 892,08 €	791 544,37 €	100 596,67 €	892 141,04 €	5 597 347,71 €
2030	5 597 347,71 €	780 416,73 €	84 938,82 €	865 355,55 €	4 816 930,98 €
2031	4 816 930,98 €	808 113,74 €	68 963,41 €	877 077,15 €	4 008 817,24 €
2032	4 008 817,24 €	410 108,14 €	52 371,88 €	462 480,02 €	3 598 709,10 €
2033	3 598 709,10 €	408 866,32 €	48 064,25 €	456 930,57 €	3 189 842,78 €
2034	3 189 842,78 €	418 013,64 €	43 705,30 €	461 718,94 €	2 771 829,14 €
2035	2 771 829,14 €	427 618,32 €	39 128,40 €	466 746,72 €	2 344 210,82 €
2036	2 344 210,82 €	437 703,24 €	34 416,69 €	472 119,93 €	1 906 507,58 €
2037	1 906 507,58 €	448 292,40 €	29 276,62 €	477 569,02 €	1 458 215,18 €
2038	1 458 215,18 €	459 411,02 €	23 978,29 €	483 389,31 €	998 804,16 €
2039	998 804,16 €	471 085,57 €	18 415,04 €	489 500,61 €	527 718,59 €
2040	527 718,59 €	257 423,90 €	12 608,08 €	270 031,98 €	270 294,69 €
2041	270 294,69 €	270 294,69 €	6 440,15 €	276 734,84 €	0,00 €
Total		14 501 477,72 €	2 568 791,62 €	17 070 269,34 €	

PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

La construction de la nouvelle station d'épuration nécessitera un financement important pour les années 2020 à 2023. Suite au problème du rabattement de nappe rencontré en août pour la construction du bassin de stockage, une augmentation budgétaire de 7M€ a été actée. De plus, les conséquences de la pandémie ont conduit à des retards de travaux et donc à une prolongation des différentes missions (CSPS, contrôleur technique et AMO). Au total, l'opération devrait coûter 31,83 M€ HT (hors révision des prix) financés pour 12,40 M€ par des subventions, 8,5 M€ par emprunts et 7,43 M€ par les fonds propres du syndicat et par un nouvel emprunt de 3,5 M€ en 2022.

Tableau de la dette compte tenu du nouvel emprunt de 3,5 M€ en 2021 avec début d'amortissement en 2022

Année de la date de début d'exercice	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD Fin de période
2022	15 838 239,28 €	974 619,02 €	291 726,49 €	1 266 345,51 €	14 863 620,26 €
2023	14 863 620,26 €	1 000 536,18 €	272 485,23 €	1 273 021,41 €	13 863 084,08 €
2024	13 863 084,08 €	1 027 696,54 €	252 448,48 €	1 280 145,02 €	12 835 387,54 €
2025	12 835 387,54 €	1 026 837,90 €	232 008,10 €	1 258 846,00 €	11 808 549,64 €
2026	11 808 549,64 €	1 023 779,58 €	209 718,04 €	1 233 497,62 €	10 784 770,06 €
2027	10 784 770,06 €	955 918,23 €	187 076,11 €	1 142 994,34 €	9 828 851,83 €
2028	9 828 851,83 €	919 959,75 €	166 390,70 €	1 086 350,45 €	8 908 892,08 €
2029	8 908 892,08 €	931 544,37 €	148 088,89 €	1 079 633,26 €	7 977 347,71 €
2030	7 977 347,71 €	920 416,73 €	130 346,67 €	1 050 763,40 €	7 056 930,98 €
2031	7 056 930,98 €	948 113,74 €	112 938,82 €	1 061 052,56 €	6 108 817,24 €
2032	6 108 817,24 €	550 108,14 €	95 213,41 €	645 321,55 €	5 558 709,10 €
2033	5 558 709,10 €	548 866,32 €	76 871,88 €	625 738,20 €	5 009 842,78 €
2034	5 009 842,78 €	558 013,64 €	70 814,25 €	628 827,89 €	4 451 829,14 €
2035	4 451 829,14 €	567 618,32 €	64 705,30 €	632 323,62 €	3 884 210,82 €
2036	3 884 210,82 €	577 703,24 €	58 378,40 €	636 081,64 €	3 306 507,58 €
2037	3 306 507,58 €	588 292,40 €	51 916,69 €	640 209,09 €	2 718 215,18 €
2038	2 718 215,18 €	599 411,02 €	45 026,62 €	644 437,64 €	2 118 804,16 €
2039	2 118 804,16 €	611 085,57 €	37 978,29 €	649 063,86 €	1 507 718,59 €
2040	1 507 718,59 €	397 423,90 €	30 665,04 €	428 088,94 €	1 110 294,69 €
2041	1 110 294,69 €	410 294,69 €	23 108,08 €	433 402,77 €	700 000,00 €
2042	700 000,00 €	140 000,00 €	15 190,15 €	155 190,15 €	560 000,00 €
2043	560 000,00 €	140 000,00 €	7 000,00 €	147 000,00 €	420 000,00 €
2044	420 000,00 €	140 000,00 €	5 250,00 €	145 250,00 €	280 000,00 €
2045	280 000,00 €	140 000,00 €	3 500,00 €	143 500,00 €	140 000,00 €
2045	140 000,00 €	140 000,00 €	1 750,00 €	141 750,00 €	0,00 €
total		15 838 239,28 €	2 590 595,64 €	18 428 834,92 €	

Plan prévisionnel d'investissement

ANNEE		Taux	2019 et antérieur	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
DEPENSES									
			<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>		
STEP			2 429 076 €	8 118 065 €	9 668 296 €	8 496 000 €	724 000 €	29 435 437 €	
Etudes			761 260 €	208 925 €	408 000 €	287 000 €	16 000 €	1 681 185 €	
Toit végétalisé						60 000 €		60 000 €	
Etudes et frais inhérents à l'opération					302 289 €	265 290 €	22 200 €	589 779 €	
Canalisation gaz					270 000 €			270 000 €	
AMO			153 480 €	40 635 €	22 000 €	22 000 €	5 000 €	243 114 €	
Etudes Géotechniques G4			6 400 €	4 800 €	14 900 €			26 100 €	
Coordonnateur			7 620 €	4 280 €	9 000 €	9 000 €	2 500 €	32 400 €	
Contrôleleur			13 220 €	19 190 €	23 250 €	20 000 €	5 000 €	80 660 €	
TOTAL DEPENSES			3 371 055 €	8 395 895 €	10 717 735 €	9 159 290 €	774 700 €	32 418 675 €	
RECETTES									
	<i>Financeurs</i>		<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>			TOTAL	
STEP Travaux	AESN	40%	885 326 €	2 286 838 €	3 500 000 €	1 460 953 €	903 680 €	9 036 797 €	
STEP Etudes	AESN	50%	394 016 €	27 899 €	108 000 €	87 228 €	68 571 €	685 714 €	
	Dépt	20%	1 000 000 €				1 000 000 €	2 000 000 €	
toit végétalisé	AESN	70%	20 160 €				5 040 €	25 200 €	
Méthanisation	Région	30%					380 000 €	380 000 €	
Digesteur, etc (2 400 000 €)	AESN		Inclus dans les subventions STEP Etudes et Travaux						- €
Canalisation	Région				60 000 €			60 000 €	
	GRDF				106 908 €			106 908 €	
AMO dont avenants	AESN	50%	60 934 €	17 527 €				78 461 €	
DLE	AESN	50%	2 658 €					2 658 €	
Etude d'impact	AESN	50%	1 313 €					1 313 €	
Etudes Géotechniques G4	AESN	50%	3 200 €	2 400 €				5 600 €	
Coordonnateur SPS	AESN	50%	2 660 €	2 140 €				4 800 €	
Contrôleleur technique	AESN	50%	3 793 €	9 595 €				13 388 €	
TOTAL AIDES			2 374 060 €	2 346 399 €	3 774 908 €	1 548 181 €	2 357 291 €	12 400 839 €	
Financement SIRR			996 996 €	6 049 496 €	7 849 694 €	8 406 979 €	- 1 515 991 €	21 787 173 €	

ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE

Basées sur les prévisions de recettes et de dépenses, cette prospective doit être interprétée avec toute la prudence qui s'impose dans ce genre d'exercice.

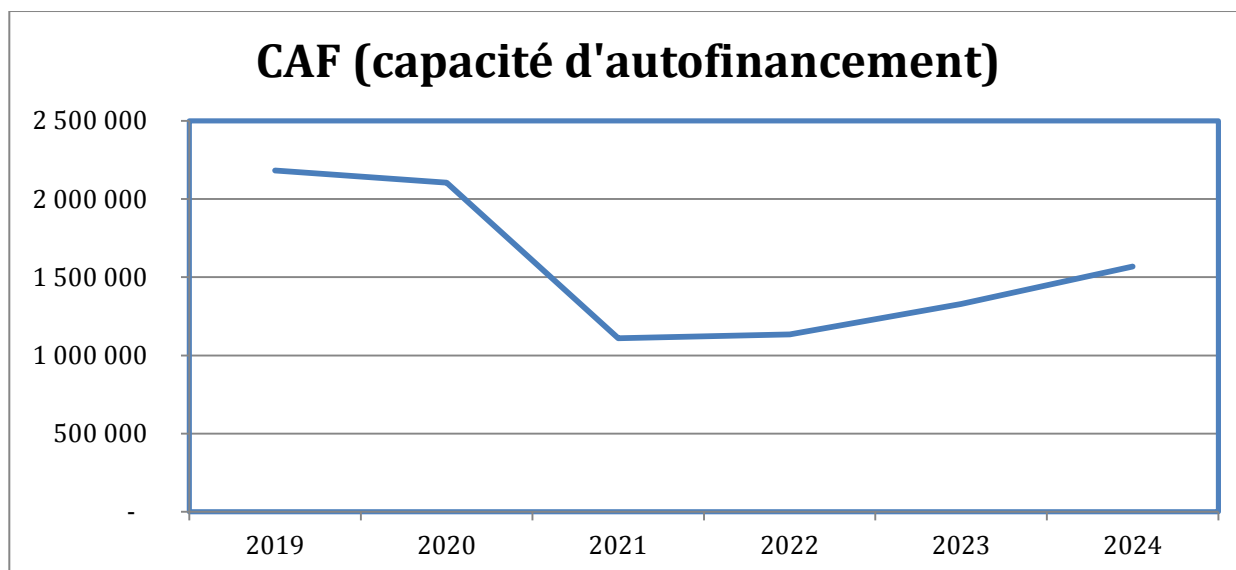
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits courants	3 585 946	3 699 825	3 169 140	3 232 523	3 297 173	3 363 117
Subventions d'exploitation	24 163	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	85 957	6 232	0	0	0	0
Produits financiers		0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (777)	573 854	414 563	409 805	393 173	390 858	726 937
Total Recettes de fonctionnement	4 269 920	4 120 620	3 578 945	3 625 695	3 688 032	4 090 053
Charges à caractère général	1 222 123	1 173 187	1 615 882	1 616 740	1 501 410	1 341 466
Charges de personnel	143 278	141 694	151 958	156 495	161 166	165 977
Autres charges de gestion courante	29 265	32 046	32 687	33 341	34 008	34 688
Charges financières	270 832	255 739	258 962	291 726	272 485	252 448
Charges exceptionnelles						
Amortissement	716 579	716 537	719 632	695 451	1 495 438	1 956 923
Total Dépenses de fonctionnement	2 382 076	2 319 203	2 779 121	2 793 753	3 464 507	3 751 502
Résultat de fonctionnement	1 887 843	1 801 417	799 824	831 942	223 525	338 551
Autres réserves	1 103 164	1 887 843	1 801 417	799 824	831 942	223 525
Subventions reçues	1 193 895	2 346 399	3 668 000	1 548 181	2 357 291	0
Emprunts souscrits	4 518 399			3 500 000		
Opérations d'ordre	716 579	716 537	702 697	695 451	1 495 438	1 956 923
Total Recettes d'investissement	7 532 037	4 950 779	6 172 114	6 543 456	4 684 671	2 180 448
Dépenses d'équipement	2 767 653	8 395 894	10 717 735	9 159 290	774 700	
Remboursement de la dette	555 248	798 860	809 887	834 619	1 000 536	1 027 697
Autres dépenses d'investissement	422 553	414 563				
Total Dépenses d'investissement	3 745 454	9 609 317	11 527 622	9 993 909	1 775 236	1 027 697
Résultat d'investissement	3 786 583	(4 658 539)	(5 355 508)	(3 450 453)	2 909 435	1 027 697
Report Exercice N-1 (Fonctionnement)		1 887 843	1 801 417	1 796 541	831 942	223 525
Report Exercice N-1 (Investissement)	8 538 336	12 324 919	7 666 379	2 310 871	(1 139 582)	1 769 853
Total cumulé	14 212 762	9 467 797	3 110 695	689 077	1 993 378	3 136 101

Tableau des soldes intermédiaires de gestion

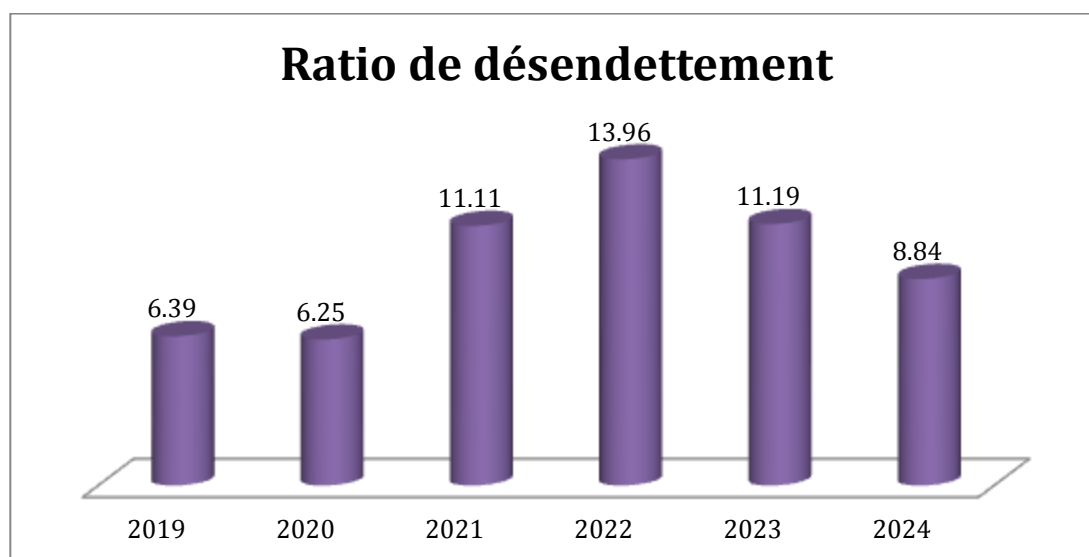
Tableau des soldes intermédiaires de gestion	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vente de produits	3 585 946	3 699 825	3 169 140	3 232 523	3 297 173	3 363 117
Achats	1 156	0	1 300	1 300	1 352	1 406
Variations des stocks						
MARGE BRUTE	3 584 790	3 699 825	3 167 840	3 231 223	3 295 821	3 361 710
Autres charges externes	968 524	919 669	1 341 540	1 331 476	1 204 735	1 032 925
Autres achats	252 443	253 518	273 042	283 964	295 322	307 135
VA (Valeur ajoutée)	2 363 823	2 526 638	1 553 258	1 615 783	1 795 764	2 021 651
Subvention d'exploitation	24 163	0	0	0	0	0
Charges de personnel	143 278	141 694	151 958	156 495	161 166	165 977
EBE (excédent brut d'exploitation)	2 244 708	2 384 944	1 401 300	1 459 288	1 634 598	1 855 674
Autres produits de gestion courante	85 957	6 232	0	0	0	0
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions						
Autres charges de gestion courante	29 265	32 046	32 687	33 341	34 008	34 688
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	716 579	716 537	719 632	695 451	1 495 438	1 956 923
Résultat d'exploitation	1 584 822	1 642 593	648 981	730 496	105 152	(135 937)
Produits financiers						
Transferts de charges						
Charges financières	270 832	255 739	258 962	291 726	272 485	252 448
Résultat financier	(270 832)	(255 739)	(258 962)	(291 726)	(272 485)	(252 448)
RESULTAT COURANT	1 313 990	1 386 854	390 019	438 770	(167 333)	(388 385)
Produits exceptionnels	573 854	414 563	409 805	393 173	390 858	726 937
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	573 854	414 563	409 805	393 173	390 858	726 937
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 887 843	1 801 417	799 824	831 942	223 525	338 551

Les produits courants étant essentiellement la taxe d'assainissement des 3 communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille Eglise, il a été pris comme hypothèse une consommation d'eau potable assujetti à l'assainissement identique à la consommation de 2017 soit 1,25 million de mètres cube. Bien que nous puissions constater une croissance du logement sur les 3 communes, les avancées technologiques sur la maîtrise de la consommation d'eau potable des ménages ne devraient pas entraîner une augmentation importante de la consommation d'eau. Par ailleurs, les responsables de l'usine de FAPROREAL ont annoncé clairement vouloir être autonome en rejet eau d'ici fin 2021. Ainsi après avoir augmenté la taxe d'assainissement de 30% en 2018, le taux d'augmentation sera de 2% par an de 2019 à 2024. Le niveau de recette ainsi encaissée devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux besoins du syndicat.

La forte remontée du résultat de 2017 à 2018 est due à l'augmentation de la taxe d'assainissement mais comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, le résultat se dégrade au fur et à mesure de l'avancement de la construction de la nouvelle STEP et de la charge d'intérêts du nouvel emprunt en 2022. Son niveau le plus bas sera en 2023 date de la fin des travaux.

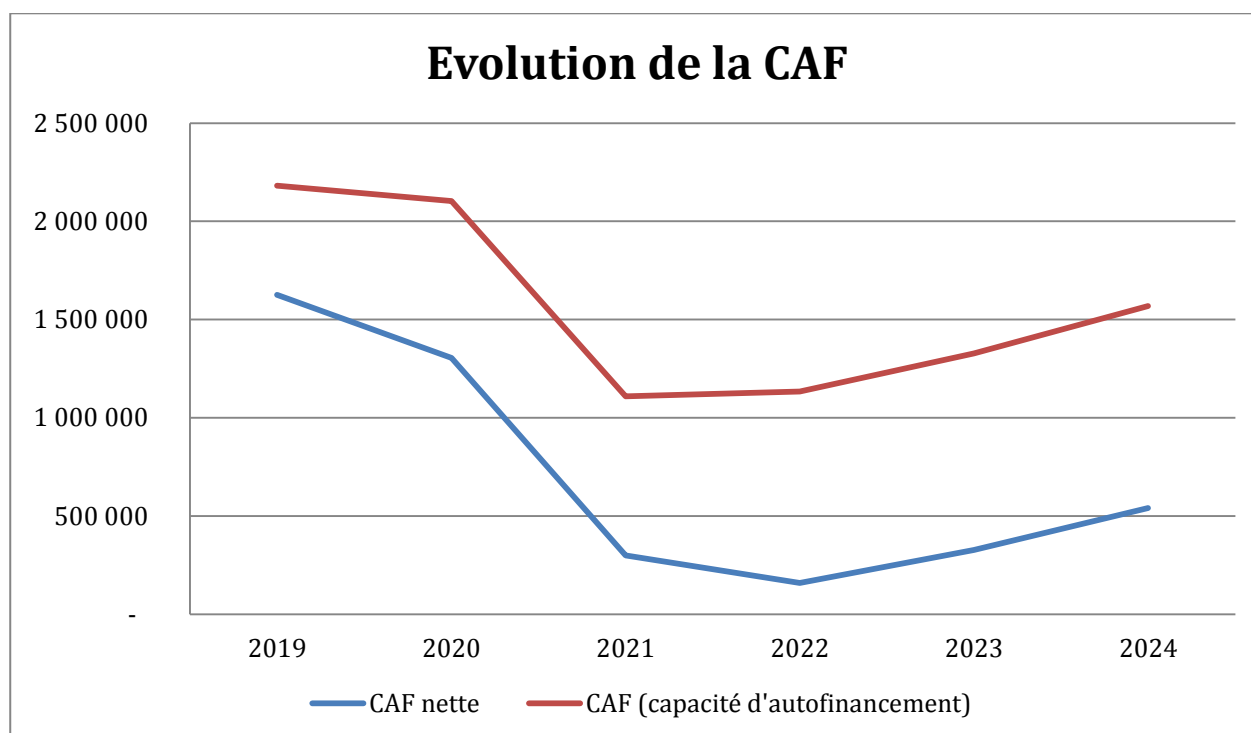


Suite aux importantes dépenses d'investissement en 2020, 2021 et 2022, la capacité d'autofinancement nette aura son niveau le plus bas avec un montant de 160 K€ en 2022. Pour rappel, le syndicat doit dégager une CAF d'environ 500 k€ annuellement pour faire face au maintien en bon état de ses immobilisations et pour anticiper les investissements futurs. Ce sera le cas en 2024 avec une CAF nette 541 K€



L'augmentation du temps de désendettement en 2021 est dû à l'emprunt de l'AESN pour 4,5 M€. Une nouvelle augmentation du temps de désendettement aura lieu en 2022 suite à l'emprunt de 3,5 M€ pour financer le surcoût des travaux. A la fin de période de la prospective, le ratio de désendettement devrait être ramené à 8,84 années ce, qui compte tenu de l'activité industrielle du syndicat, est un bon ratio.

SIRR	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 887 843	1 801 417	799 824	831 942	223 525	338 551
CAF (Capacité d'autofinancement)	2 181 869	2 103 391	1 110 087	1 134 220	1 328 105	1 568 537
Remboursement Emprunt en Capital	555 248	798 860	809 887	974 619	1 000 536	1 027 697
CAF Nette	1 626 621	1 304 531	300 200	159 601	327 569	540 840



En conclusion, les travaux de la nouvelle STEP devraient être financés sans problème mais surtout ne pas impacter l'avenir financier du syndicat lui permettant ainsi de rembourser ses emprunts et d'assurer les investissements nécessaires à l'entretien, à la maintenance de la nouvelle station d'épuration et au provisionnement pour les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration.

La santé financière du SIRR lui permet également, si besoin est, d'emprunter de nouveau, compte tenu des taux d'intérêts toujours aussi bas.



Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet
54, rue Louis Leblanc

78120 RAMBOUILLET

<http://www.sirr.fr>

Février 2021